Municipalité de Rémigny

PROVINCE DE QUÉBEC…TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY

SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité de Rémigny, tenue à la salle du conseil municipal, située au 785, rue Principale, à Rémigny **LE LUNDI 9 JUIN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025)** à dix-neuf heures trente 19 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Madame Cindy Coderre
Madame Samantha Dufresne
Monsieur Steve Filteau
Monsieur Marc Landry
Monsieur Yves Rainville
Madame Nicole Lefebvre

Tous conseillers, conseillères formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Cathy Bruneau, la séance est ouverte à 19 h 30.

Sont également présents : Madame Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim, Madame Alexandra Gagnon-Picard, chargée de projet, Madame Germaine Champoux, adjointe à la direction et Monsieur Yvon Bruneau, remplaçant aux travaux publics.

115-06-2025

1. Adoption de l'ordre du jour

La mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

IL EST PROPOSÉ par Madame Samantha Dufresne;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 10.2 Suivi don des modules de jeux
- 12.1 Loi nautique municipale
- 12.2 Dos d'âne chemin de l'Église
- 12.3 Demande Air BNB
- 12.4 Dépôt de la lettre de communication D. Tétreault
- 12.5 Résolution d'entraide automatique services incendies
- 12.6 Entente de service avec la RISIT

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

2. Adoption du procès-verbal du 12 mai 2025

116-06-2025

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025

Le procès-verbal cité en titre a été transmis électroniquement à tous les membres du conseil, une dispense de lecture est donc demandée;

IL EST PROPOSÉ par Madame Cathy Bruneau

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025 soit adopté avec l'ajout au point 12.1 de la décision positive du conseil relative au cautionnement du tirage, tout comme s'il avait été lu.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

117-06-2025

3. Adoption des comptes du mois de mai 2025

IL EST PROPOSÉ par Madame Cindy Coderre ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

- **D'APPROUVER** les déboursés et salaires déjà payés du mois de mai 2025 au montant de quarante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit dollars et huit cents (48 998.08 $) tels que présentés;

- **D'APPROUVER** les déboursés à payer du mois de mai 2025 au montant de quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (47 885.98 $) tels que présentés pour un total global de quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars et six cents (96 884.06 $).

Municipalité de Rémigny
785, rue Principale
Rémigny, Québec, J0Z 3H0
Téléphone 819-761-2421

DÉPENSES DU MOIS - MAI 2025		
DAS - fédérale de AVRIL 2025	972.88 $	
DAS - provinciale de AVRIL 2025	2 193.33 $	**3 166.21 $**
SALAIRES DES EMPLOYÉS	21 877.54 $	**21 877.54 $**

DÉBOURSÉS PAYÉS PAR CARTES DE CRÉDIT		
Visa - Stéphanie Talbot # 4530 92 **** 4012 (avril. 2025)**		
Poste-canada - Journal Petit moulin	35.97 $	
Loisir et sport AT - adhésion	103.48 $	
Revenu Québec Registraire - Mise à jour 2023	19.00 $	
Ducharme - fourniture de bureau relieur procès-verbaux	304.59 $	
Revenu Québec - registraire Mise à jour 2024	19.50 $	
Poste canada - dépôt de rôle	35.96 $	
Cloudli - téléphones IP	146.86 $	
Poste canada - Rapport annuel Mairesse	35.96 $	
Poste canada - Postage Petit moulin	6.00 $	**707.32 $**
		-
Visa - Stéphanie Talbot # 4530 92 **** 4012 (mai. 2025)**		
Poste-canada - Journal Petit moulin	41.25 $	
Registre foncier - recherche infos	3.00 $	
Cloudli - téléphones IP	146.86 $	
SP AEDSHOP DUNDAS ONTARIO, Défibrillateurs	2 491.65 $	
Home dépôt - chaises salle à manger extérieur - parc	699.05 $	
Home dépôt - Réfrigérateur - salle de vie active	367.91 $	
Home dépôt - bancs salle à manger extérieur - parc	293.19 $	
Home dépôt - Plafonnier - salle de vie active	125.32 $	
Home dépôt - Bacs à linge - salle de vie active	103.46 $	
Canadian Tire - fournitures de nettoyage	72.83 $	
Bouclair - accessoires pour salle de vie active	1 074.96 $	
Amazone - couvre-fils salles de vie active	224.15 $	
Home dépôt - Poignées - salle de vie active	555.13 $	
Brosses pour balayeuse mécanique (sur tracteur)	2 628.83 $	**8 827.59 $**
Sous-total des cartes de crédit		**9 534.91 $**
Frais solution libre affaire	17.00 $	
Frais cartes affaires supplémentaires	3.50 $	**20.50 $**

Total des cartes de crédit		**9 555.41 $**
		-
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES		
Hydro Québec - éclairage public	308.45 $	
hydro Québec - caserne et garage	727.41 $	
Hydro Québec - centre récréatif	1 058.66 $	
Hydro Québec - Bureau municipal	764.15 $	
Hydro Québec - Scierie	39.41 $	**2 898.08 $**
Bell - mobilité cellulaire inspecteur (mai)	48.34 $	**48.34 $**
Xérox- frais de photocopies-	732.77 $	-
Xérox- location photocopieur -	202.41 $	**935.18 $**
Télébec- 819-761-2331 paiement final	173.59 $	**173.59 $**
Total des prélèvements automatiques		**4 055.19 $**
	-	-
DÉBOURSÉS PAYÉS À L'AVANCE PAR CHÈQUE		
FDA- Transport Inc - Remboursement dépôt garantie	10 000.00 $	
Pompier - remb. kilométrage formation pompier	252.54 $	
Stéphanie Talbot - petite caisse	84.55 $	
Citoyen - remboursement taxes	6.64 $	
Total des déboursés payés à l'avance par chèque		**10 343.73 $**
GRAND TOTAL		**48 998.08 $**

Je, soussignée, Stéphanie Talbot, directrice générale par intérim de la municipalité de Rémigny, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suivants pour pourvoir à cette dépense.

_____

Directrice générale par intérim

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

4. Période de questions de l'assistance;

Aucune question.

5. Rapport de l'agente de développement
118-06-2025
5.1. Suivi du parc

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat d'une affiche ovale pour le nouveau parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission d'*ImprimAction 2000* pour l'achat d'une affiche ovale de 36 par 48 pouces sur alupanel de 6 mm d'épaisseur au montant de 290 $ plus les frais de montage graphique de 65 $ l'heure pour un maximum de 3 h, pour un total global maximal de 485 $ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

5.2. Fourneaux de la cuisine du complexe municipal

Une demande a été reçue pour le remplacement des deux cuisinières de la cuisine de la salle communautaire du complexe municipal. Le conseil attend l'arrivée des nouveaux programmes de subvention pour refaire entièrement la cuisine, donc ces éléments seront inclus dans le futur projet. Le demandeur sera informé de l'intention du conseil.

119-06-2025
5.3. Affiches écocentre

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'achat d'affiches d'indications et de signalisation pour l'Écocentre local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de *LVT Design* pour l'achat des treize (13) affiches pour l'Écocentre au montant de 824.44 $ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6. Rapport des travaux publics et services incendie:
6.1. Suivi arpentage Rang 10 pour creusage de fossés

La directrice informe le conseil que le piquetage de l'emprise du chemin est terminé et a révélé que le propriétaire voisin du chemin cultivait sur environ 25 pieds dans l'emprise du chemin. Le propriétaire ayant contacté la municipalité suivant la pose des bornes, la directrice est allée le rencontrer avec l'agente de développement et le

responsable de la voirie pour discuter des travaux de creusage de fossés qui auront lieu dans les prochaines semaines. Le propriétaire était inquiet que la municipalité ne prenne toute la largeur marquée par les bornes ce qui aurait retiré une partie des cultures déjà semées. La directrice lui a expliqué que le fossé serait creusé sur une largeur d'environ 10 à 12 pieds et qu'il était libre de continuer à semer jusqu'au fossé puisque la municipalité ne désire pas faire l'entretien de l'emprise entre son champ et le fossé. L'équipe municipale a aussi discuté des difficultés rencontrées par le propriétaire en matière de drainage, celui-ci a fait mention d'un petit ponceau qui traverse l'eau d'un côté à l'autre du chemin et inonde une partie du champ. Le responsable des travaux public a fait des calculs de pente et pourra creuser le fossé un peu plus creux afin de retirer le ponceau qui cause problème.

120-06-2025
6.2. Numéro civique – achat pancarte pour finir projet débuté en 2022

CONSIDÉRANT que la municipalité avait débuté en 2022 l'achat et la pose de numéro civique afin d'améliorer la recherche d'adresse lors d'intervention des services d'urgences;

CONSIDÉRANT qu'une partie des numéros ont déjà été installés;

CONSIDÉRANT que le responsable des travaux publics fera la liste des numéros civiques manquants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'achat des numéros civiques manquants pour terminer le projet et d'en affecter la dépense au poste de la sécurité civile 02 230 00 629.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

6.3. Suivi discussion avec M. Ouellette

Le sujet ayant été discuté en réunion de travail, la municipalité ne désire pas continuer les démarches d'acquisition du chemin du Lac puisque le propriétaire a toujours une demande monétaire en contrepartie et refuse de seulement céder le terrain à la municipalité. L'entretien minimum continuera d'être fait mais la municipalité met fin aux démarches d'acquisition. Il est suggéré que les citoyens concernés effectuent à leur frais la mise aux normes et l'arpentage afin de remettre gracieusement le chemin à la municipalité tel que mentionné dans le règlement de lotissement.

6.4. Affiche indice de feu – à faire par la voirie

Plusieurs demandes ont été reçues dans les dernières années pour installer une affiche d'indice de feu comme celle de la SOPFEU. Malheureusement, la SOPFEU ne fournit pas ce type d'affiche à la demande des municipalités. Le responsable de la voirie informe le conseil qu'il peut faire une telle affiche et l'installer au coin des rues

de l'Église et Principale, l'affiche devra porter la mention du site web de la SOPFEU et que le site prévaut sur l'information relayée par cette affiche.

7. Correspondance :
Informations
7.1. Versement d'une ristourne FQM Assurances
7.2. Dossier d'occupation du domaine hydrique Marine – en cours de validation
7.3. Inspection appareils sous pression – Vérisk 11 juin 2025
7.4. Versement du paiement final – ministère de la Sécurité publique
7.5. Autorisation de travaux par Chantiers Chibougamau ponceau km 2 Rang 10
7.6. Prix d'Excellence 2024 Réseau Biblio – Remigny – implication municipale et revitalisation du comité
7.7. Confirmation PAVL 204-2026 – 131 690 $
7.8. Avis de refus – Demande Emploi Été Canada

Décisions
121-06-2025
7.9. Demande d'achat de terrain – Martin Lajeunesse

CONSIDÉRANT la demande d'achat de terrain municipal reçue de M. Martin Lajeunesse pour une partie du terrain situé derrière sa propriété d'une grandeur de 7 hectares;

CONSIDÉRANT que ce terrain fait partie des lots intra municipaux pour exploitation forestière détenus par la municipalité pour son usage lié à la biomasse;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas établi de politique de vente de terrain;

CONSIDÉRANT que l'acceptation d'une vente de ce type pourrait créer un précédent et/ou un préjudice aux autres citoyens adjacents ou qui aimerait obtenir un terrain de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE REFUSER la demande d'achat pour les motifs mentionnés dans les considérations.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8. Rapport de l'administration;
122-06-2025
8.1. Situation internet large bande

CONSIDÉRANT que l'internet large bande des municipalités est présentement fournit par le GIRAT et répartit entre les municipalités sur la base de la RFU de chacune des municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC pour changer le mode de répartition par nombre de postes de travail;

CONSIDÉRANT qu'une installation commerciale couterait un peu moins cher que la nouvelle répartition mais privant la municipalité du système de copie de sécurité avec la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Marc Landry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'INFORMER la MRC que la municipalité de Rémigny désire poursuivre l'entente pour l'internet large bande avec le GIRAT et le système de copie de sécurité avec la MRC selon le nouveau mode de répartition;

QUE si plusieurs municipalités se désistent de l'entente et que le prix augmente en conséquence, la municipalité se réserve le droit de reconsidérer son adhésion à l'entente.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

123-006-2025
8.2. Dépôt projet au programme PUIT pour les installations septiques isolées

CONSIDÉRANT que la municipalité de Rémigny s'apprête à réaliser un projet de mise aux normes des installations septiques de ses citoyens pour les résidences principales et secondaires;

CONSIDÉRANT que la municipalité a accordé un mandat d'accompagnement à la FQM pour l'assister dans le dépôt des demandes d'aides financières et de production du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que le programme d'unité individuelles de traitement de l'eau (PUIT) accueil des projets jusqu'au début septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Yves Rainville et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande dans le programme d'unités individuelles de traitement de l'eau;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires au dépôt;

D'AUTORISER M. Yannick Castel-Girard, ingénieur de la FQM mandaté par la municipalité, à accéder aux dossiers et communiquer avec les ministères et organismes impliqués dans le dossier.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

124-06-2025
8.3. Dépôt projet FRR revitalisation 2024 – Marina

CONSIDÉRANT qu'un projet d'amélioration de la marina a été développé pour présentation au FRR volet revitalisation 2024 mais reporté puisque la marina n'avait pas les droits d'occupation requis;

CONSIDÉRANT que la municipalité vient de recevoir la facture préalable au bail d'occupation de la marina, confirmant ainsi la mise aux normes des droits d'occupation;

CONSIDÉRANT que le fonds FRR a libéré des fonds qui n'ont pas été utilisés pour l'année 2024 et que la municipalité est admissible à ce fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lefebvre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'AUTORISER le dépôt du projet de la marina au fonds FRR revitalisation 2024;

D'AUTORISER la chargée de projet, Madame Alexandra Gagnon-Picard, à signer pour et au nom de la municipalité les documents liés au dépôt du projet et à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

8.4. Embauche entretien pelouses

La directrice informe le conseil de la réception de deux curriculums vitae pour le poste de préposé à l'entretien des pelouses. Les deux candidats sont étudiants et n'habitent pas à Rémigny, donc le conseil suggère que la directrice procède aux entrevues par téléphones ou Team. Un compte rendu des entrevues sera ensuite transmis aux élus qui pourront choisir le candidat à être embauché.

125-06-2025
8.5. Rémunération élection novembre 2025 – modèle MRC

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC pour la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'une partie des dépenses sera remboursée par la MRC en cas d'élection préfectorale;

CONSIDÉRANT que les calculs seront plus faciles à réaliser si les taux de la MRC et de la municipalité sont les mêmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER le tableau de rémunération du personnel électoral avec l'augmentation globale de 15 % par rapport à la rémunération de 2021 présenté par la MRC et dont une copie est annexée à la résolution.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Pour le personnel électoral dans les municipalités locales, agissant au niveau de l'élection à la préfecture **Indexation des taux 2021 selon un taux global de 15 % (option retenue en 2021)**		
Président d'élection local	**Si élections locales et MRCT**	**Si élection MRCT seulement**
Confection et révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 358 $ et le montant suivant : 0,5985 $ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs et 0,2991 $ pour les suivants	Le plus élevé entre 723 $ et le montant suivant : 0,5985 $ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs et 0,2991 $ pour les suivants
Vote par anticipation	258 $	515 $
Jour du scrutin	390 $	781 $
Formation en lien avec l'élection du préfet	33 $ / formation	33 $ / formation
Déplacement (Justifier sur une feuille jointe à la facture)	0,61 $ / km	0,61 $ / km
Secrétaire d'élection	**Si élections locales et MRCT**	**Si élection MRCT seulement**
Tarif global	¾ du président d'élection local	¾ du président d'élection local
Bureau de révision	**Si élections locales et MRCT**	**Si élection MRCT seulement**
Président	55 $ par jour	24 $ / heure
Réviseurs (2)	51 $ par jour	24 $ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Bureau de vote (Itinérant, anticipation et scrutin)	**Si élections locales et MRCT**	**Si élection MRCT seulement**
Scrutateur	55 $ par jour	24 $ / heure
Secrétaire du bureau de vote	51 $ par jour	23 $ / heure
Dépouillement	s/o	Selon taux ci-haut
Formations	s/o	Selon taux ci-haut
Préposé à l'information (Anticipation et scrutin)	**Si élections locales et MRCT**	**Si élection MRCT seulement**
Tarif	s/o	24 $ / heure
Formations		Selon taux ci-haut
Table de vérification (anticipation et scrutin)	**Si élections locales et MRCT**	**Si élection MRCT seulement**
Président	s/o	21 $ / heure

Membres (2)		21 $ / heure
Formations		Selon taux ci-haut

** Les taux ne peuvent être en bas de ceux établis par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections ou de référendums municipaux.*

Pour le personnel électoral de la MRCT **Indexation des taux 2021 selon un taux de 15 % (option de 2021)**	
Président d'élection	
Confection et révision de la liste électorale	Le plus élevé entre 723 $ et le montant suivant : 0,5985 $ / électeur pour les 2 500 premiers électeurs et 0,2991 $ pour les suivants
Vote par anticipation	515 $
Jour du scrutin	781 $
Formations	33 $ / formation
Déplacement (Justifier sur une feuille jointe à la facture)	0,61 $ / km
Secrétaire d'élection	
Tarif global	¾ du président d'élection local
Trésorier	
Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	106 $ / rapport des dépenses électorales + 1.26 % des dépenses électorales déclarées au rapport
Rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé	35 $ / candidat du parti + 1.45 % des dépenses électorales déclarées au rapport
Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	46 $ / rapport
Rapport financier d'un parti autorisé	205 $ / rapport
Candidats indépendants autorisés	35 $ / candidat
Candidats de partis autorisés	16 $ / candidat

** Les taux ne peuvent être en bas de ceux établis par le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections ou de référendums municipaux.*

8.6. Changement adresse civique Mme Suzanne Larose

Des vérifications seront faites avec la propriétaire pour voir son intérêt à faire changer son adresse étant donné qu'aucune entrée n'est accessible sur la rue Principale et que l'entrée est située sur la rue Champagne ce qui rend difficile la livraison des colis et du repérage pour les services d'urgences.

9. Dossiers des élus

126-06-2025

9.1. Exterminateur pour traitement contre les chenilles

CONSIDÉRANT l'arrivée d'une invasion de chenilles dans la région qui menace la santé des arbres fruitiers de la municipalité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de *Dan Extermination* pour traiter les (20) arbres touchés;

CONSIDÉRANT l'approbation par courriel des conseillers le 2 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Samantha Dufresne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER la soumission de *Dan Extermination* au montant de 684.17 $ taxes incluses pour le traitement de 20 arbres au parc municipal.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

10. Suivi des réunions précédentes

10.1. TECQ 2024-2028 Programmation 1 corrigée

La directrice informe le conseil des changements apportés à la programmation TECQ présentée à la séance précédente suivant les recommandations de M. Jean-Claude Dorvil, ingénieur responsable de l'approbation des programmations. Des changements pourront être apportés dans une prochaine programmation.

11. Rapport de la mairesse concernant les rencontres de la MRC;

La mairesse informe le conseil des sujets qui ont été discutés aux rencontres de la MRC, notamment :

- L'électrification du chemin du Lac Rocher
- L'intention de la préfète de ne pas se représenter aux élections de novembre

12. Varia :

12.1. Loi nautique municipale

Une demande provenant d'un citoyen a été faite à une conseillère pour que la municipalité règlemente les promenades sur l'eau afin d'empêcher que les motomarines de constituer une nuisance pour les résidences riveraines. La directrice informe le conseil que cette compétence est d'ordre provinciale et fédérale et qu'il existe déjà des règlements relatifs à la sécurité nautique. Le conseil mentionne qu'il serait plus approprié de faire de la sensibilisation auprès des citoyens afin de promouvoir le respect entre les résidents et les usagers. Des publications à ce sujet seront mises sur le site internet et sur la page Facebook de la municipalité.

12.2. Dos d'âne chemin de l'Église

Une plainte a été reçue par la municipalité a l'effet que beaucoup d'utilisateurs dépassent les limites de vitesse permises dans le chemin de l'Église et demande

l'installation de dos d'âne pour réduire la vitesse. Les dos d'ânes n'étant pas très compatibles avec le nivelage des chemins, la municipalité envisage de faire l'achat ou la location d'une stèle radar.

12.2.1. Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 9 850 $ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 6 895 $.

ATTENDU QUE la municipalité de Rémigny doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent :
D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière;

DE CONFIRMER avoir lu et compris les modalités d'application du programme;

CONFIRMER l'engagement de la municipalité à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

CERTIFIER que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Stéphanie Talbot, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

12.3. Demande Air BNB

Sujet reporté, le citoyen n'a pas fourni les documents requis.

12.4. Dépôt de la lettre de communication D. Tétreault

La directrice dépose au conseil la lettre de communication reçue de l'auditeur indépendant.

12.5. Résolution entraide automatique services incendie
127-06-2025
12.5.1. Résolution entraide automatique services incendie RISIT

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renouvellement du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie, des ententes doivent être établies entre les différents services incendies afin d'établir le protocole de déploiement dès l'appel initial;

CONSIDÉRANT que Rémigny n'a pas de camion certifié ULC et manque de pompiers disponibles en journée afin de répondre aux normes établies dans le schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT que la RISIT (régie intermunicipale en sécurité incendie du Témiscamingue) a plus d'effectifs formés disponibles et possède les équipements nécessaires pour assurer une intervention sécuritaire et respectant les normes requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADRESSER une demande d'entraide unilatérale à la RISIT pour établir un protocole de déploiement dès l'appel initial respectant les normes minimales requises.

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente d'entraide.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

128-06-2025
12.5.2. Résolution entraide automatique services incendie

CONSIDÉRANT que dans le cadre du renouvellement du Schéma de couverture de risque en sécurité incendie, des ententes doivent être établies entre les différents services incendies afin d'établir le protocole de déploiement dès l'appel initial;

CONSIDÉRANT que Rémigny n'a pas de camion certifié ULC et manque de pompiers disponibles en journée afin de répondre aux normes établies dans le schéma de couverture de risque;

CONSIDÉRANT que la caserne 05 du secteur Angliers, gérée par la municipalité de Laverlochère-Angliers, a plus d'effectifs formés disponibles et possède les équipements nécessaires pour assurer une intervention sécuritaire et respectant les normes requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cathy Bruneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADRESSER une demande d'entraide unilatérale à la caserne 05 d'Angliers pour établir un protocole de déploiement dès l'appel initial respectant les normes minimales requises;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité l'entente d'entraide.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

129-06-2025
12.6. Entente de service avec la RISIT

CONSIDÉRANT que les exigences du schéma de couverture des risques évoluent constamment et que la prévention joue un rôle clé dans la réduction des sinistres, il est primordial pour les municipalités de renforcer leurs efforts en matière de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que les municipalités des secteurs Est et Nord, à savoir Rémigny, Saint-Eugène-de-Guigues, Laverlochère-Angliers, Latulipe-et-Gaboury, Moffet, Laforce, Fugèreville et Belleterre, ont sollicité de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT) une offre de services pour un soutien accru en prévention et en formation des pompiers.

CONSIDÉRANT que la RISIT propose une offre de services sur mesure, visant à assurer un suivi rigoureux du développement des compétences des pompiers et à structurer les opérations de prévention conformément aux normes applicables et aux exigences du schéma de couverture des risques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steve Filteau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Rémigny accepte l'entente telle que présentée, pour une période de trois ans et s'engage à payer sa part selon les frais et conditions spécifiés dans ladite entente.

QUE la mairesse, Madame Cathy Bruneau, et la directrice générale, Madame Stéphanie Talbot, soient autorisées à signer cette entente intermunicipale au nom de la municipalité de Rémigny.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

13. Période de questions

Des questions sont posée à propos du traitement des chenilles appliqués aux arbres fruitiers de la municipalité et concernant l'embauche du personnel électorale.

130-06-2025
14. Levée de la séance

Ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, il est proposé par Madame Cindy Coderre et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de lever la séance, il est 21 h 36.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Cathy Bruneau Mairesse	Stéphanie Talbot Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je, Cathy Bruneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.